

Orientations budgétaires 2019

Gestion des ressources humaines

Les charges de personnel constituent un poste important de dépenses.

La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et les orientations budgétaires 2019 devront tenir compte à la fois d'éléments de contexte nationaux d'une part et d'éléments de contexte locaux liés à l'organisation de la communauté de communes.

Dispositifs légaux

A compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Au titre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) :
 - Intégration en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants au titre du. Ils font l'objet du transfert Primes/Points accompagné d'une revalorisation indiciaire.
 - Revalorisation indiciaire pour tous les fonctionnaires des catégories A, B et C

- Augmentation du montant brut du SMIC horaire de 1,5% pour s'établir à 10,03 € (au lieu de 9,88€ au 01/01/18), soit 1 521,22€/mois (au lieu de 1 498,47€/mois). Toutefois, pas de nécessité de mise en œuvre de l'indemnité différentielle pour les agents rémunérés sur une échelle indiciaire, le traitement du 1^{er} échelon de l'échelle C1 étant supérieur au SMIC.

- Exonération sociale et fiscale sur les heures complémentaires et supplémentaires prévu par l'article 2 du projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales de l'assemblée nationale du 19/12/18.

- Revalorisation de 10€ de l'indemnisation des jours épargnés au titre du Compte Epargne Temps (CET).

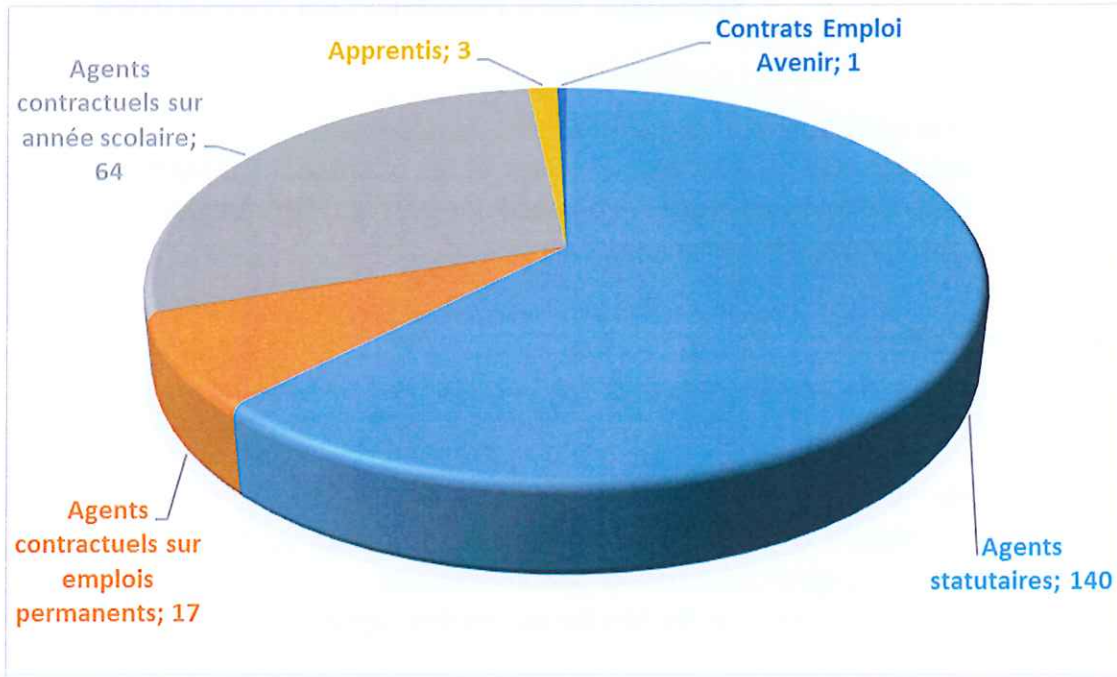
Gestion des ressources humaines

1-Effectifs au 31 décembre 2018 par statut, hors saisonniers

L'état des effectifs impactant le budget de la communauté de communes s'élève à 225 agents au 31 décembre 2018.

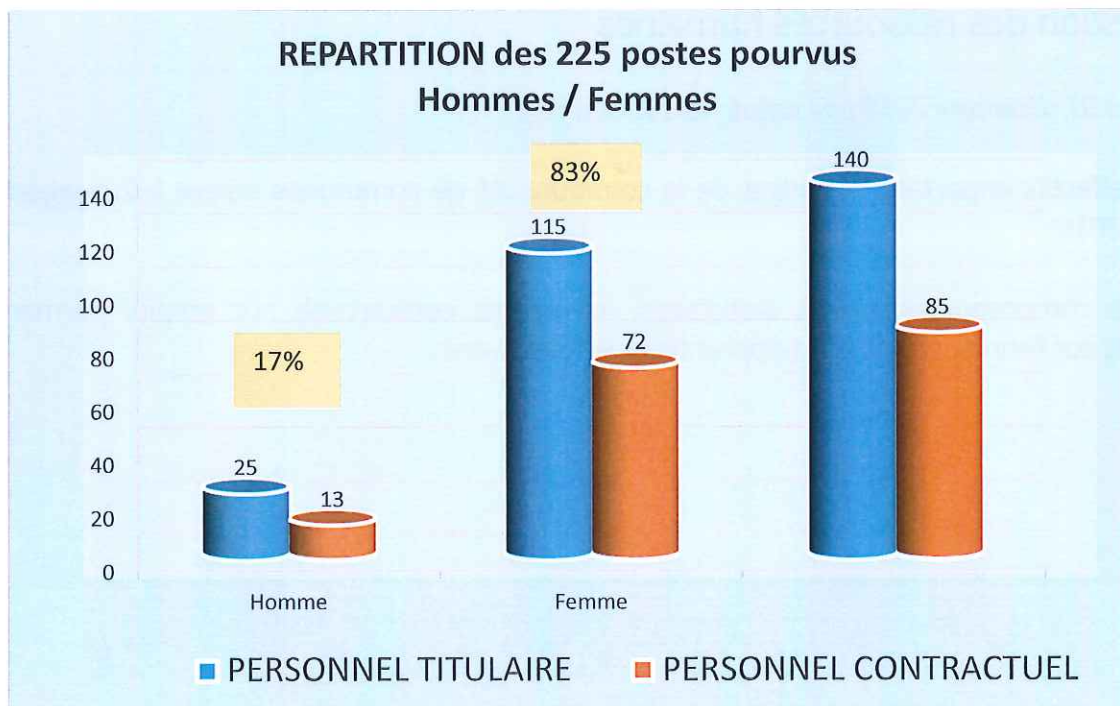
Ce nombre comprend les agents statutaires, les agents contractuels sur emploi permanent, les contractuels sur l'année scolaire, les apprentis et Emploi Avenir.

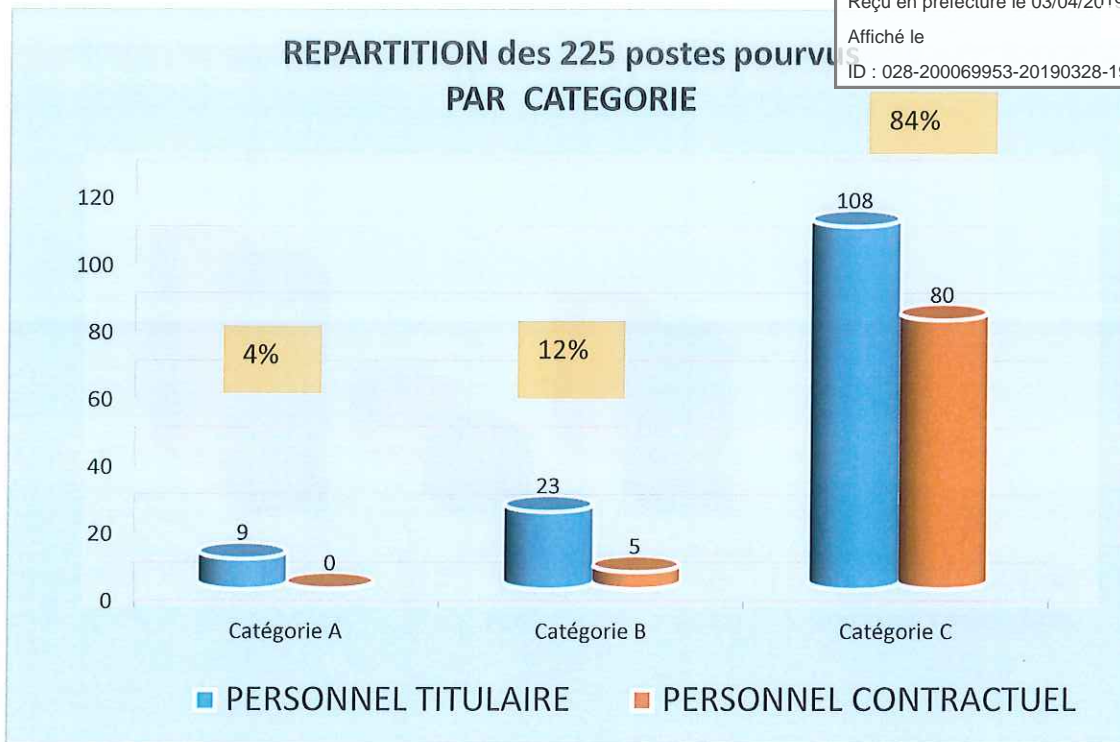
a) Effectif au 31 décembre 201 par statut, hors saisonniers



b) Effectifs au 31 décembre 2018 par catégorie, hors saisonniers

Catégories	Femmes		Hommes		Total		Total
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
Catégorie A	6	0	3	0	9	0	9
Catégorie B	18	3	5	2	23	5	28
Catégorie C	91	69	17	11	108	80	188
Total	115	72	25	13	140	85	225



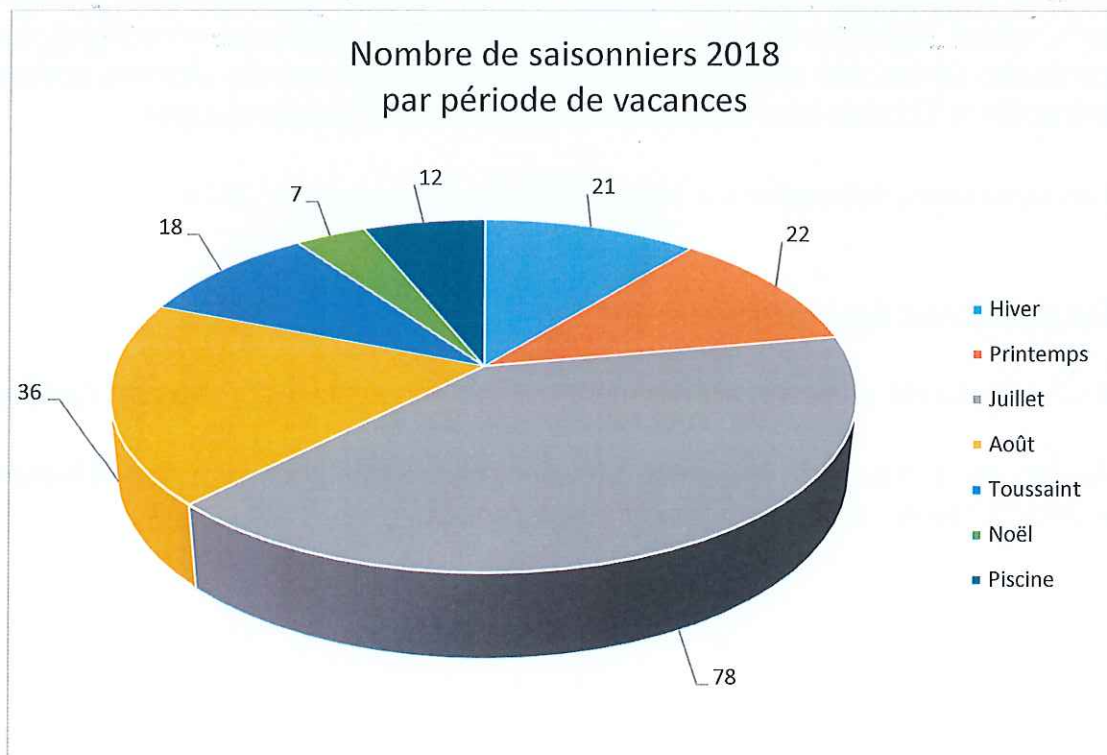


c) Saisonniers 2018

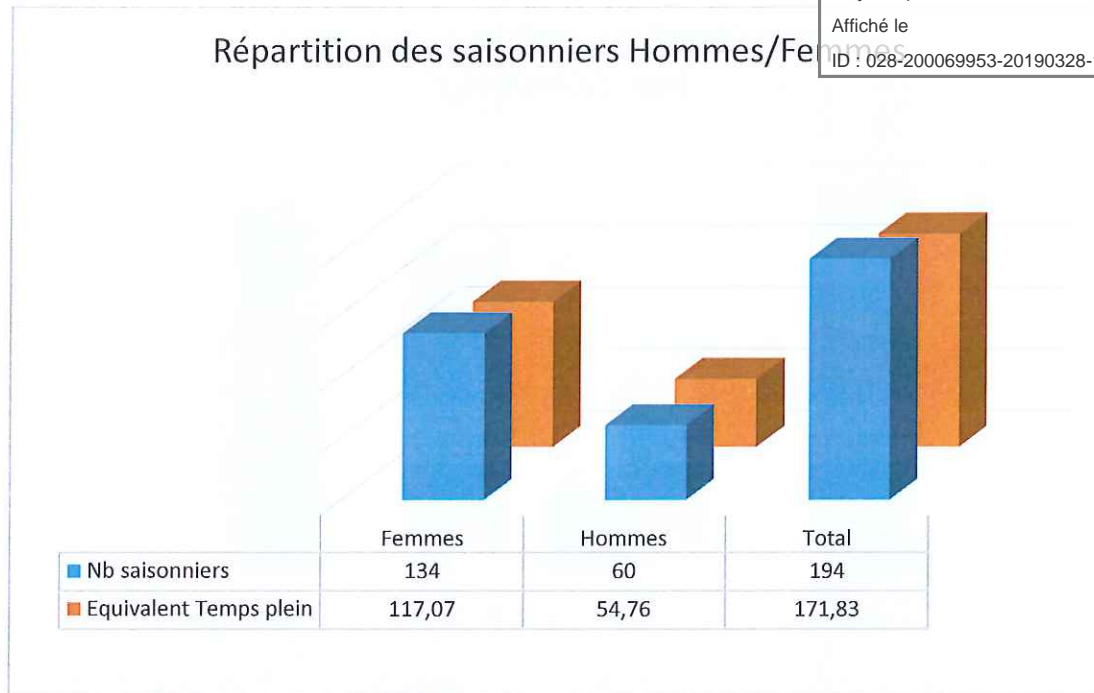
Les saisonniers sont les personnels engagés pour travailler dans les accueils de loisirs durant les petites et grandes vacances, en supplément ou en remplacement des agents statutaires.

Des saisonniers sont également recrutés pour le fonctionnement de la piscine d'Épernon de mi-mai à fin août.

En 2018, la communauté de communes a fait appel à 194 agents saisonniers.



Répartition des saisonniers Hommes/Femmes



2-Orientations de la gestion des ressources humaines 2019

a) État prévisionnel des effectifs contractuels

Les contractuels sur emploi permanent tels que les assistantes maternelles, et les apprentis en contrat de 2 ans sont maintenus.

Le nombre de contractuels intervenant à l'année sur les accueils périscolaires et de loisirs sera sensiblement le même. Toutefois, afin de combler les manques de titulaires sur certaines structures, certains contractuels seront mis au stage sur des postes titulaires vacants (Adjoints techniques et Adjoints d'animation) et 7 postes contractuels seront transformés en postes titulaires.

Concernant les saisonniers, l'estimation est sensiblement la même que pour 2018.

b) État prévisionnel des effectifs titulaires

Le tableau à suivre présente les postes actuellement créés en reprenant les postes pourvus et vacants.

D'autres créations de postes sont également prévues, notamment pour le service développement économique (Attaché territorial) et viendront compléter cet état.

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le **Vacants**



ID : 028-200069953-20190328-19_03_041-AU

	Temps		Nb Postes Total	Pourvu		conservé	supprimer
	C - NC	Quotité		H			
TOTAL GENERAL	153,03 ETP		174	22	120	24	8
Filière Administrative	29,82 ETP		30	3	23	4	-
Catégorie A	10,00 ETP		10	2	8	-	-
Attaché territorial	C	35,00	3	1	2	-	-
Attaché Principal	C	35,00	2	1	1	-	-
Attaché Hors Classe	C	35,00	1	-	1	-	-
DGS 40 000 0 80 000 hab	C	35,00	1	-	1	-	-
DGA 40 000 à 150 000 hab	C	35,00	3	-	3	-	-
Catégorie B	7,00 ETP		7	-	4	3	-
Rédacteur territorial	C	35,00	3	-	1	2	-
Rédacteur Principal 2ème	C	35,00	1	-	1	-	-
Rédacteur Principal 1ère	C	35,00	3	-	2	1	-
Catégorie C	12,82 ETP		13	1	11	1	-
Adjoint administratif	C	35,00	4	1	2	1	-
	NC	32,00	1	-	1	-	-
Adjoint administratif Ppal 2ème	C	35,00	4	-	4	-	-
Adjoint administratif Ppal 1ère	C	35,00	3	-	3	-	-
	NC	32,00	1	-	1	-	-
Filière Animation	73,59 ETP		83	8	60	14	1
Catégorie B	8,00 ETP		8	-	5	3	-
Animateur	C	35,00	3	-	-	3	-
Animateur Ppal 2ème	C	35,00	3	-	3	-	-
Animateur Ppal 1ère	C	35,00	2	-	2	-	-
Catégorie C	65,59 ETP		75	8	55	11	1
Adjoint d'animation	C	35,00	22	3	15	4	-
	NC	5,00	1	-	1	-	-
	NC	7,85	1	-	1	-	-
	NC	16,18	1	-	1	-	-
	NC	16,23	1	-	1	-	-
	NC	22,50	1	-	-	1	-
	NC	23,00	1	-	1	-	-
	NC	25,00	2	-	-	2	-
	NC	27,00	1	-	1	-	-
	NC	28,00	1	1	-	-	-
	NC	30,00	1	-	1	-	-
	NC	31,00	1	-	1	-	-
	NC	32,00	3	-	2	1	-
	NC	33,00	1	-	1	-	-
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35,00	12	3	8	1	-
	NC	13,00	1	-	1	-	-
	NC	14,55	1	-	1	-	-
	NC	16,00	1	-	-	-	1
	NC	21,00	1	-	1	-	-
	NC	22,00	1	-	-	1	-
	NC	23,00	1	-	-	1	-
	NC	24,00	1	-	1	-	-
	NC	26,00	1	-	1	-	-
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35,00	14	1	13	-	-
	NC	9,38	1	-	1	-	-
	NC	29,00	1	-	1	-	-



	Temps		Nb Postes Total	Pourvu			
	C - NC	Quotité		H	R	conserver	supprimer
Filière Culturelle	1,35 ETP		6	-	-	-	6
Catégorie A	0,46 ETP		1	-	-	-	1
Prof. Enseign. Art Hors classe	NC	16,00	1	-	-	-	1
Catégorie B	0,89 ETP		5	-	-	-	5
Assist. Enseign. Art. Ppal 2ème	NC	2,00	1	-	-	-	1
Assist. Enseign. Art. Ppal 1ère	NC	7,50	1	-	-	-	1
	NC	2,50	1	-	-	-	1
	NC	7,00	1	-	-	-	1
	NC	12,00	1	-	-	-	1
Filière sanitaire et sociale	23,38 ETP		24	-	20	4	-
Catégorie A	3,00 ETP		3	-	3	-	-
Cadre santé 1ère classe	C	35,00	1	-	1	-	-
Infirmier soins gén. Classe norm.	C	35,00	1	-	1	-	-
Puéricultrice classe supérieure	C	35,00	1	-	1	-	-
Catégorie B	7,44 ETP		8	-	6	2	-
Educateur de jeunes enfants	C	35,00	3	-	1	2	-
	NC	28,00	1	-	1	-	-
	NC	29,50	1	-	1	-	-
Educateur principal de jeunes enfants	C	35,00	2	-	2	-	-
	NC	28,00	1	-	1	-	-
Catégorie C	12,94 ETP		13	-	11	2	-
Agent social	C	35,00	4	-	4	-	-
Auxil. Puer. Ppal 2ème	C	35,00	4	-	3	1	-
	NC	33,00	1	-	-	1	-
Auxil. Puer. Ppal 1ère	C	35,00	4	-	4	-	-
Filière sportive	1,51 ETP		2	2	-	-	-
Catégorie B	1,51 ETP		2	2	-	-	-
Educateur APS Ppal 1ère	C	35,00	1	1	-	-	-
	NC	17,75	1	1	-	-	-
Filière technique	23,38 ETP		29	9	17	2	1
Catégorie A	1,00 ETP		1	-	-	1	-
Ingénieur Territorial	C	35,00	1	-	-	1	-
Catégorie B	1,00 ETP		1	1	-	-	-
Technicien Ppal 2ème	C	35,00	1	1	-	-	-
Catégorie C	21,38 ETP		28	8	17	2	1
Adjoint technique	C	35,00	9	4	4	1	-
	NC	3,00	1	-	-	-	1
	NC	5,02	1	-	1	-	-
	NC	9,50	1	-	-	1	-
	NC	10,00	1	-	1	-	-
	NC	16,75	1	-	1	-	-
	NC	17,00	1	-	1	-	-
	NC	19,10	1	-	1	-	-
	NC	20,67	1	-	1	-	-
	NC	29,36	1	-	1	-	-
	NC	30,00	2	-	2	-	-
Adjoint technique Ppal 2ème	C	35,00	3	3	-	-	-
	NC	26,50	1	-	1	-	-
Adjoint technique Ppal 1ère	C	35,00	2	1	1	-	-
Agent de maîtrise	NC	6,27	1	-	1	-	-
Agent de maîtrise Ppal	C	35,00	1	-	1	-	-